

La Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-E) pendant la 46^e législature 1999 - 2003

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 46^e législature 1999-2003
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux des commissions
- 6 Perspectives : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 1^{re} moitié de la législature 2003-2005 (sous réserve de modifications)

1 Mandat

Conformément à l'art. 10, al. 2, RCE (selon version valable jusqu'au 30.11.2003), les commissions législatives ont pour mission :

- a. l'examen préalable des objets relevant de leur domaine qui leur sont attribués par le Bureau, à l'intention du Conseil;
- b. le suivi régulier de l'évolution sociale et politique dans leurs domaines;
- c. l'élaboration de suggestions et de propositions visant à régler les problèmes relevant de leur domaine;
- d. la coordination avec les commissions des deux conseils qui traitent les mêmes questions ou des questions analogues, en particulier les commissions des finances et de gestion.

Conformément à la décision du bureau du 8 novembre 1991, la CIP-E s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants : autorités fédérales (à l'exception du Tribunal fédéral), personnel fédéral, Confédération et cantons, garantie des Constitutions cantonales, droits politiques, nationalité, étrangers, asile, rapports Église-État.

2 Objets traités pendant la 46^e législature 1999 - 2003

21 Répartition par type d'objets

La CIP-E a procédé à l'examen préalable de 85 objets, qui se répartissent comme suit (les chiffres entre parenthèses concernent la période 1995-1999) :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Projets d'acte du Conseil fédéral	28 (22)	<i>dont 1 initiative populaire</i>
b.	Rapports du Conseil fédéral	1	
c.	Co-rapports sur des projets d'acte du Conseil fédéral ou d'autres commissions	2 (3)	
d.	Examens préalables d'initiatives parlementaires	4 (2)	<i>Donner suite : 4</i>
e.	Examens préalables d'initiatives des cantons	3 (1)	<i>Donner suite : 1</i> <i>Ne pas donner suite : 2</i>
f.	Élaboration d'un projet (lv.pa. de commission / lv.pa. / lv.ct. 2 ^e phase)	11 (3)	<i>Approbation : 5</i> <i>Classement : 6</i>
g.	Projets d'acte de l'autre conseil (lv.pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	8 (7)	<i>Approbation : 7</i> <i>Rejet : 1</i>
h.	Interventions de commission	8 (2)	<i>1 motion</i> <i>5 postulats</i> <i>2 recommandations</i>
i.	Motions de l'autre conseil	4 (11)	
j.	Pétitions	12 (11)	<i>Ne pas donner suite : 11</i> <i>Examen dans le cadre d'un autre objet : 1</i>
k.	Objets internes qui n'ont pas été soumis aux conseils	4 (?)	
	Total	85 (61)	

22 Projets d'acte du Conseil fédéral et de l'autre conseil

Les principaux projets d'acte à avoir été soumis à l'examen préalable de la commission sont les suivants :

- 98.076 Loi sur le personnel de la Confédération
- 99.023 Caisse fédérale de pensions. Loi
- 01.036 "Contre les abus dans le droit d'asile". Initiative populaire
- 01.076 Loi sur la nationalité. Révision
- 01.080 Réforme de la direction de l'État
- 01.401 lv.pa. Commission institutions politiques CN. Loi sur le Parlement
- 02.400 lv.pa. Commission institutions politiques CN. Moyens alloués aux membres des conseils au titre du mandat parlementaire
- 03.013 Loi sur la transparence

23 Élaboration d'un projet

Élaboration d'un projet de loi ou d'arrêté sous la direction de la commission: la CIP-E a soumis 5 projets de ce type au conseil :

- 99.436 lv.pa. de commission 96.091-CE. Suppression de carences dans les droits populaires (approuvée par le peuple et les cantons le 9.2.2003)

- 00.420 Iv.pa. Hess Hans. Détention en phase préparatoire lors d'abus en matière d'asile
- 03.416 Iv.pa. CIP-CE. Révision des droits populaires. Entrée en vigueur. Arrêté fédéral
- 03.417 Iv.pa. CIP-CE. Règlement du Conseil des États
- 03.459 Iv.pa. CIP-CE. Application à titre provisoire de traités internationaux

6 Iv.pa. ont été classées car les objectifs qu'elles visent ont pu être poursuivis dans le cadre d'autres projets.

À noter en partic. l'Iv.pa. Rhinow 97.409 Réforme des institutions de direction de l'État, qui a permis d'accompagner très précisément les travaux préparatoires du Conseil fédéral concernant la réforme de la direction de l'État.

24 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des chambres, la CIP-E, conformément à l'art. 10, al. 2, let. b et c, RCE (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences :

- Objectifs législatifs du DFJP pour la nouvelle législature dans les domaines relevant de la CIP, discussion avec la chef du département DFJP du 17.1.00
- Réforme des institutions de direction de l'État. Information concernant l'état des travaux du Conseil fédéral (16.5.00, 15.8.00, 6.11.00, 22.1.01)
- Renvoi des réfugiés kosovars, information par la chef du département DFJP des 16 et 25.5.00
- Exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger, audition du Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris et de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) le 2.4.01
- Politique de l'UE en matière d'asile et de migrations (Dublin/Schengen), information par la chef du département EJPD du 29.10.01
- Présentation des résultats de la conférence sur le fédéralisme, 26.8.03

33 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 1999 - session d'hiver 2001 : Reimann Maximilian
- Vice-président session d'hiver 1999 - session d'hiver 2001 : Wicki Franz
- Président session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003 : Wicki Franz
- Vice-président session d'hiver 2001 - session d'hiver 2003 : Dettling Toni

32 Membre de la commission

Composition de la commission à partir de la session d'hiver 1999 : Béguelin, Briner, Brunner, Büttiker, Forster, Cornu, Dettling, Escher, Inderkum, Schmid, Stähelin

Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 1999 :

- Wenger remplace Schmid à partir de la session d'été 2001
- Germann remplace Wenger à partir de la session d'hiver 2002

33 Sous-commission(s)

La commission a institué la sous-commission suivante :

- Sous-commission « droits populaires » (à partir de la session de printemps 2000 jusqu'à la session d'hiver 2001; conjointement avec la CIP-N): Dettling (président), Béguelin, Inderkum, Schmid

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 29 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 40 jours de séance ou 164 heures (soit plus de 4 heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif : 1995-1999 : 25 séances, 36 jours de séance, 159 heures
1991-1995 : 23 séances, 32 jours de séance, 136 heures

42 Sous-commission « Droits populaires »

Ces travaux ont exigé au total 7 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalent à 8 jours de séance ou 27,25 heures (soit à peine 3,5 heures par jour de séance en moyenne).

5 Remarques sur les travaux de la commission

51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral

L'« afflux » d'objets émanant du Conseil fédéral est très irrégulier. Dès le début de la législature, la commission s'est penchée sur l'examen préalable de loi sur la caisse fédérale de pensions. D'importants projets du Conseil fédéral, dont la préparation avait déjà été repoussée depuis des années pour certains, étaient également en attente. Ce n'est qu'au printemps 2002 que l'examen préalable de la réforme de la direction de l'État a pu débiter, occupant alors largement la commission (7 séances). Quant à l'année 2003, elle a été essentiellement consacrée au droit de la nationalité et à la loi sur la transparence. La loi sur les étrangers et la révision partielle de la loi sur l'asile (messages du Conseil fédéral de mars et de septembre 2002) sont pour leur part restées au Conseil national jusqu'à la fin de la législature.

52 Examen préalable des initiatives parlementaires

Aucun commentaire particulier étant donné que les initiatives de ce type sont peu fréquentes au Conseil des États.

53 Élaboration des projets de lois et d'arrêtés (« 2^e phase » des initiatives parlementaires)

Au cours de la période concernée, l'essentiel des travaux a été consacré à deux projets, qui ont été élaborés par la voie de l'initiative parlementaire. L'arrêté fédéral sur la modification des droits populaires (projet de la CIP -E, première moitié de la législature) et la nouvelle loi sur le Parlement (projet de la CIP -N, examiné par la CIP -E pour le second conseil au cours de 5 séances organisées au 4^e trimestre 2001 et au 1^{er} trimestre 2002). Il est à noter que les projets de ce type, menés en interne de bout en bout, représentent une charge de travail particulièrement importante pour la commission et son secrétariat.

54 « Suivi régulier de l'évolution sociale et politique » (art. 10, al. 2, let. b RCE)

La CIP-E a traité moins de thèmes que son homologue du CN, mais davantage que la commission précédente (cf. point 24).

55 Coordination avec les autres commissions

Aucun commentaire.

56 Participation du Parlement en matière de politique extérieure

Selon l'art. 47^{bis} a, al. 6 LREC, les CPE « informent les autres commissions permanentes sur les objets qui concernent leurs domaines de compétences. Les autres commissions permanentes sont consultées. » Le domaine de compétence de la CIP est surtout en rapport avec la politique internationale en matière d'asile et de migration. Certes, la commission a obtenu une fois, à sa demande, par le biais de la responsable du DFJP et d'un représentant de l'Office fédéral de la justice, des informations sur la politique de l'UE en matière d'asile et de migration ainsi que sur les différents accords bilatéraux conclus avec des Etats membres de l'UE, mais elle n'a jamais été informée par la CPE ni associée à une procédure de consultation comme le prévoit la loi.

6 Perspective : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 1^{re} moitié de la 47^e législature 2003-2005 (sous réserve de modifications)

- 02.024 n Loi sur les étrangers (LEtr)
- 02.060 n Loi sur l'asile. Révision partielle
- Loi sur la consultation
- Loi sur les droits politiques. Révision partielle (introduction d'une initiative populaire générale)
- Droit de recours en matière de naturalisation (lv.pa. et lv.ct.)
- Loi sur la caisse de pension. Modification